conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision Remplace 1

28.03.2019

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Potassium dichromate solution

FDS-nombre : 000000021992

Type de produit : Mélange

Remarques : SDS conformément à l'Art. 31 du Règlement (CE) 1907/2006.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées

Utilisation de la : Substances chimiques de laboratoire

substance/du mélange

Utilisations déconseillées : toutes les autres utilisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Honeywell International Inc. Honeywell International, Inc.

115 Tabor Road 115 Tabor Road

07950-2546 Morris Plains Morris Plains, NJ 07950-2546

USA USA

Téléphone :

Téléfax :

Pour plus d'informations, : PMTEU Product Stewardship: veuillez prendre contact : SafetyDataSheet@Honeywell.com

avec:

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : +1-703-527-3887 (ChemTrec-Transport)

+1-303-389-1414 (Medical)

Pays Poison Control Center : voir le chapitre 15.1

basé

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Remplace 1 Version 2.2 Date de révision

28.03.2019

Mutagénicité sur les cellules germinales Catégorie 1B

H340 Peut induire des anomalies génétiques.

Cancérogénicité Catégorie 1B

H350 Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique Catégorie 3

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

### **RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008**

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H340 Peut induire des anomalies génétiques.

> H350 Peut provoquer le cancer.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au

H412 Nocif pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long

terme.

Conseils de prudence P201 Se procurer les instructions avant

utilisation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants/vêtements de P280

protection/ équipement de protection

des yeux/du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou

suspectée: consulter un médecin.

Composants dangereux qui :

doivent être listés sur

l'étiquette

dichromate de potassium

Étiquetage spécial de certains produits:

Réservé aux utilisateurs professionnels. Peut produire une

réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Page 2 / 15

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

Résultats des évaluations PBT et vPvB, voir le chapitre 12.5.

#### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substance

Non applicable

#### 3.2. Mélange

Nom Chimique	NoCAS NoIndex Numéro d'Enregistrement REACH NoCE	Classification 1272/2008	Concentration	Remarques
dichromate de potassium	7778-50-9 024-002-00-6 01-2119454792-32 231-906-6	Ox. Sol. 2; H272 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 2; H330 Resp. Sens. 1; H334 STOT SE 3; H335 Muta. 1B; H340 Carc. 1B; H350 Repr. 1B; H360 STOT RE 1; H372 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,5 % - < 1 %	1*

<sup>1\* -</sup> Pour connaître les limites de concentration spécifiques, reportez-vous aux annexes 1272/2008

Autres composants de ce produit sont non dangereux et/ou sont présents à des concentrations inférieures aux limites de déclaration obligatoire.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8. Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux:

Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Inhalation:

En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée et la garder au repos. Consulter un médecin.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2

Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

#### Contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### Contact avec les yeux:

Protéger l'oeil intact. Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Appeler immédiatement un médecin.

#### Ingestion:

Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Poudre sèche

Moyens d'extinction appropriés: Eau pulvérisée Mousse Dioxyde de carbone (CO2)

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: oxydes de carbone (CO, CO2).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



#### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial. Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination. Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger:

Porter un équipement de protection individuel. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Limiter les quantités stockées sur le lieu de travail. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion: Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Respecter les prescriptions d'hygiéne en usage pour la manipulation de matières cancérogènes. Entreposer séparément les vêtements de travail. Prévoir des locaux distincts pour se laver, se doucher et pour le vestiaire.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

Classe de stockage (Allemagne):

Non-combustible, toxicité aiguë Cat. 3 / matières dangereuses toxiques ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

aucune donnée supplémentaire est disponible

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	Base / Valeur	Valeur / Type d'exposition	Facteur de dépasseme nt	Remarques
dichromate de potassium	INRS (FR) VME	0,001 mg/m3		Règlement impératif (VRC)
		comme Cr		
dichromate de potassium	INRS (FR) VLE	0,005 mg/m3		Règlement impératif (VRC)
		comme Cr		, -,

VME - Valeur limite de moyenne d'exposition professionnelle (VME):

VLE - Valeur limite d'exposition à court terme (VLE):

#### Valeurs DNEL/PNEC

Composant	Utlisation finale/ incidence	Durée d'exposition	Valeur	Voies d'exposition	Remarques
dichromate de potassium	Travailleurs / Long terme - effets locaux		0,01 mg/m3	Inhalation	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision Remplace 1 28.03.2019

dichromate de potassium	Travailleurs / Aigu - effets locaux	0	0,01 mg/m3	Inhalation	

Composant	Compartiment de l'environnement / Valeur	Remarques
dichromate de potassium	Eau douce: 0,00047 mg/l	Assessment factor: 10
dichromate de potassium	Station de traitement des eaux usées: 0,21 mg/l	
dichromate de potassium	Sédiment d'eau douce: 0,15 mg/kg dw	
dichromate de potassium	Sédiment marin: 0,15 mg/kg dw	
dichromate de potassium	Sol: 0,035 mg/kg dw	Assessment factor: 10

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Les équipements de protection personelle doivent répondre aux normes EN en vigeur: protection respiratoire EN 136, 140, 149; protection ophtalmique EN 166; vêtements de protection EN 340, 463, 468, 943-1, 943-2; gants protecteurs EN 374,511; godillots protecteurs EN-ISO 20345.

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Protection des mains:

Matière des gants: Latex Naturel délai de rupture: > 480 min Épaisseur du gant: 0,6 mm

Lapren®706

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation.

Remplacer en cas d'usure.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision Remplace 1 28.03.2019

Remarques:Note supplémentaire: Les Spécifications sont basées sur les informations ou elles ont été obtenues par des substances similaires par analogie.

En vue des conditions diverses (température, tension) if faut considérer que l'utilisation du gant à résistance chimique peut être considérablement plus courte que le temps de perméation déterminé conformément EN 374.

Les conditions actuelles de l'utlisation pratique sont souvent en déviation aux conditions standardisées conformément à l'EN 374. Pour cette raison, le producteur des gants à résistance chimique conseille de ne pas utiliser les gants au delá de 50% du temps de perméation recommandé.

Les instructions d'utilisation du fournisseur des gants doivent être observées à cause d'une grande diversité de types de gants.

Des gants conformes à l'EN 374 sont disponibles chez entre autres KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Vertrieb@kcl.de

Protection des yeux:

Lunettes de protection chimique

Protection de la peau et du corps:

Porter un équipement de protection adéquat.

Blouse

Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux règlementations environnementales locales et aux bonnes pratiques industrielles.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme : liquide

Couleur : donnée non disponible

Odeur : donnée non disponible

poids moléculaire : 294,18 g/mol

Point/intervalle de fusion : donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Page 8 / 15

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision Remplace 1 28.03.2019

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme

comburant.

Limite d'explosivité, : Non applicable

inférieure

Limite d'explosivité, : Non applicable

supérieure

Densité : donnée non disponible

Viscosité, dynamique : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Hydrosolubilité : complètement miscible

#### 9.2 Autres informations

aucune donnée supplémentaire est disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Éviter une exposition directe au soleil.

#### 10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2

Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO2), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire. Vapeurs/gaz toxiques

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale: Estimation de la toxicité aiguë Valeur: > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée: Estimation de la toxicité aiguë Valeur: > 5 000 mg/kg

Valeur: > 5.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation: Estimation de la toxicité aiguë

Valeur: > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Irritation de la peau: donnée non disponible

Irritation des yeux: donnée non disponible

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: donnée non disponible

Danger par aspiration: donnée non disponible

Autres informations: donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Toxicité pour le poisson: donnée non disponible

Toxicité des plantes aquatiques: donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2

Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

Toxicité pour les invertébrés aquatiques: donnée non disponible

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité:

Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

#### 12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

#### 12.6. Autres effets néfastes

donnée non disponible

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit:

Eliminer en conformité avec les réglementations en vigueur.

Emballages:

Respecter les prescriptions légales relatives à la ré-utilisation et l'enlèvement des déchets des emballages utilisés

Information supplémentaire:

Dispositions relatives aux déchets:

Directive 2006/12/CE; Directive 2008/98/CE

CE Règlement No. 1013/2006

Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

#### ADR/RID

Marchandise non dangereuse

#### **IATA**

Marchandise non dangereuse

#### **IMDG**

Marchandise non dangereuse

#### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

## 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Base	Valeur	Remarques
Règlement (CE) no 1907/2008, annexe XIV		Ce produit contient un ingrédient conforme de l'Annexe XIV de la Réglementation REACH 1907/2006/CE.

#### Centre de contrôle de poison

Pays	Numéro de téléphone
Autriche	+4314064343
Belgique	070 245245
Bulgarie	(+)35929154233
Croatie	(+3851)23-48-342
Chypre	n'est disponible
République Tchèque	+420224919293; +420224915402
Danemark	82121212
Estonie	16662; (+372)6269390
Finlande	9471977
France	+33(0)145425959
Grèce	n'est disponible
Hongrie	(+36-80)201-199
Islande	5432222

Pays	Numéro de téléphone
Liechtenstein	n'est disponible
Lituanie	+370532362052
Luxembourg	070245245; (+352)80002-5500
Malta	n'est disponible
Pays-Bas	030-2748888
Norvège	22591300
Pologne	n'est disponible
Portugal	808250143
Roumanie	n'est disponible
Slovaquie (NTIC)	+421 2 54 774 166
Slovénie	n'est disponible
Espagne	+34915620420
Suède	112 (begär Giftinformation);+46104566786

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

İ	I	
Irlande	+353(1)8092166	
Italie	+39 0649906140	
_	Berlin : 030/19240	
	Bonn : 0228/19240	
	Erfurt : 0361/730730	
Allemagne	Fribourg : 0761/19240	
Allemagne	Göttingen : 0551/19240	
	Homburg : 06841/19240	
	Mainz : 06131/19240	
	Munich : 089/19240	
Lettonie	+37167042473	

Suisse	145
Royaume Uni	n'est disponible

#### Autres informations relatives au stockage

Loi des États-Unis réglementant les substances toxiques Dans l'inventaire TSCA

Australie. Industrial Chemical (Notification and Assessment) Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Canada Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

Japon. Kashin-Hou Law List Listé ou en conformité avec l'inventaire

Corée. Inventaire existant des produits chimiques (KECI) Listé ou en conformité avec l'inventaire

Philippines. The Toxic Substances and Hazardous and Nuclear Waste Control Act Listé ou en conformité avec l'inventaire

Chine. Inventory of Existing Chemical Substances Listé ou en conformité avec l'inventaire

New Zealand. Inventory of Chemicals (NZIoC), as published by ERMA New Zealand Listé ou en conformité avec l'inventaire

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2 Date de révision Remplace 1 28.03.2019

Une Évaluation de la Sécurité Chimique n'a pas été faite.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte des mentions de danger (H) référée dans le titre 3

dichromate de potassium	: H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
	H350	Peut provoguer le cancer.
	H340	Peut induire des anomalies génétiques.
	H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
	H330	Mortel par inhalation.
	H301	Toxique en cas d'ingestion.
	H372	Risque avéré d'effets graves pour les
	11072	organes à la suite d'expositions répétées ou
		d'une exposition prolongée.
	H312	Nocif par contact cutané.
	_	·
	H314	Provoque des brûlures de la peau et des
		lésions oculaires graves.
	H334	Peut provoquer des symptômes allergiques
		ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
		par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H410	Très toxique pour les organismes
		aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

#### Information supplémentaire

Tous les Règlements et Directives réfèrent aux versions amendées.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications pertinentes par rapport à la version précédente.

Abréviations :

CE Communauté Européenne
CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no effect level
PNEC Predicted no effect level

vPvB Very persistent and very biaccumulative substance PBT Persistent, bioaccmulative und toxic substance

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### Potassium dichromate solution

35169-1L

Version 2.2

Date de révision 28.03.2019

Remplace 1

sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Les informations fournies ne sont pas conçues comme une garantie des caractéristiques.